

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 11 JANVIER 2024**

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 11 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15**Date de la Convocation : 04 janvier 2024**

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Excusés et procurations : MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise à MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie, M. VERNET David à M. GROS Cyril

Secrétaire de Séance : M. VOLLE Jean-Luc

N° 04/2024**Révision loyer – 3 rue Jean Moulin**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de réviser le montant du loyer du logement sis 3 rue Jean Moulin .

En fonction de l'indice INSEE de référence du 3^{ème} trimestre 2023, ce loyer (eau comprise) serait, à compter du 1^{er} février 2024, à 486 €.

$$470 \times \frac{141.03}{136.27} = 486.41 = \text{arrondi à } 486.00 \text{ €}$$

Le Maire propose de fixer le loyer (eau comprise) du logement à 486 € au 1^{er} février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le montant du loyer (eau comprise) du logement sis 3 rue Jean Moulin à **486 € à compter du 1^{er} février 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

